

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2007

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (n° 175)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 85

présenté par
M. Gosselin-----
ARTICLE 31

Dans l'alinéa 8 de cet article, après le mot : « titulaire », substituer aux mots :

« du droit »,

les mots :

« de ces droits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(Article L. 331-1-3 du code de la propriété intellectuelle).

Amendement rédactionnel.